

## **Règlement :**

### **Article 1 : Conditions et participation**

La participation au Bike & Run de SAINT-FORT du 27 Mars 2011 est autorisée aux hommes et aux femmes de 12 ans et + (12 ans dans l'année civile) avec obligation pour les mineurs (es) de présenter une autorisation parentale.

### **Article 2: Composition des équipes**

Les équipes composées de deux équipiers peuvent être de types masculines, féminines ou mixtes. Les jeunes nés à partir de 1999 jusqu'à 1996 doivent obligatoirement faire équipe avec un adulte pour « le 20 km ».

### **Article 3 : Bulletin d'inscription**

Le Bulletin d'inscription signé et la participation financière peuvent être renvoyés à la mairie de SAINT-FORT avant le Mercredi 23 Mars ou compléter sur place lors de la manifestation.

La participation financière sera à fournir avec le bulletin d'inscription.

↳ Paiement possible en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

### **Renseignements :**

Marielle Bougeard : 02.43.07.82.73 (en soirée)

Yoann Boulard au 02.43.70.26.00 ou 06.24.67.55.87

NB : Tout dossier incomplet (bulletin d'inscription + paiement) ne pourra être pris en compte le jour de l'épreuve.

### **Article 4 : Accueil et retrait des plaques de vélo :**

L'accueil des participants et le retrait des plaques seront effectifs à partir de 8h00 dans l'enceinte de l'Espace Jacques Brel.

Les inscriptions le jour de l'épreuve seront closes à 9h15.

Le départ des randos est fixé à 9h30.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de décaler ces horaires, modifier le parcours voire d'annuler l'épreuve

### **Article 5 : Equipement**

Chaque équipe disposera d'une plaque de vélo à fixer sur le guidon du VTT (attaches fournies par l'organisation).

Chaque binôme devra se munir d'un maillot de couleur identique pour participer à la rando.

### **Article 6 : Sécurité**

Le port d'un casque à coque rigide et sanglé, durant toute l'épreuve est obligatoire pour les deux concurrents.

### **Article 7 : Conditions de rando :**

Les parcours sont de 10 et 20 km.

L'échange de VTT est libre sur le parcours mais la pose du VTT à terre est interdite, il faut donc s'échanger le VTT de main en main. Il est interdit d'être à deux sur le vélo.

Pour les passages dans la zone technique (ligne d'arrivée), les équipiers doivent arriver ensemble. Le temps de participation à l'épreuve n'est pas limité.

↳ Un ravitaillement est prévu sur le parcours.

A 9H20, tous les participants devront obligatoirement participer au briefing donnant toutes les consignes de rando. Il sera réalisé sur la ligne de départ.

#### **Article 8 : Discipline sportive**

Les concurrents doivent se soumettre aux recommandations du comité d'organisation et à ses décisions. Malgré la présence d'orienteurs sur le parcours, les concurrents se doivent de respecter le code de la route. Toute erreur de parcours sera reconnue comme étant de leur seule responsabilité.

#### **Article 9 : Droit à l'image**

Les participants autorisent expressément les organisateurs du Bike and Run à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prise à l'occasion de leur participation à cette épreuve sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévu par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportés à cette durée.

#### **Article 10 : Classement et résultats**

Il n'y a pas de classement, des lots seront attribués par tirage au sort.

#### **Article 12 : Environnement**

Les participants sont tenus de respecter les lieux traversés et de rester sur le parcours balisé. Ils ne doivent notamment jeter aucun détritrus.

Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui ne sont accessibles que le jour de la randonnée.

#### **Article 13 : Assurance**

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol de VTT, de bris de matériel et de dégradations effectuées par les participants, et en cas d'accident provoqué par une défaillance physique ou psychique. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

### **Information :**

*Cette épreuve n'est en aucun cas une compétition, vous êtes libre de faire le parcours à votre allure. « Votre participation prime plus que votre résultat ».*